



## Commission Régionale Football Loisirs

### SAISON 2022/2023

#### PROCÈS-VERBAL N°05

---

Réunion du : Mercredi 05 octobre 2022 par visio-conférence et présentiel

Animateur : M. AUVITU

Présents : MME. GOFFAUX, MM. GORIN, ELLIBINIAN, LE CAVIL, MATHIEU (Comité Directeur LPIFF), GUILLAUME (G.C.S.P)

Excusés : MM. BOUDJEDIR, THOMAS

---

#### INFORMATIONS GENERALES

Procès-verbaux :

La Commission rappelle aux clubs qu'ils sont consultables à partir du vendredi après-midi, sur le site de la LPIFF et dans FootClubs pour l'éventuel PV discipline.

Règlement des cotisations terrains de la LPIFF

Dernier avis concernant le règlement de cette cotisation qui devait être acquittée avant le 15 septembre. Cette cotisation doit impérativement être **réglé avant le 15 octobre sous peine de sanction sportive (match perdu) et d'interdiction d'accès au terrain.**

Les clubs concernés sont :

548947 : LA PANAMICAINE 1

848536 : SUP. NICE 1

842078 : ECOLE NLE ADMINI 1

#### FOOT LOISIR SAMEDI MATIN

Par suite des forfaits des clubs SEIZIEME ES 1 et VEMARS ST WITZ FC 1., la Commission décide de procéder à une modification des poules afin de les rééquilibrer avec 10 équipes par poule. Ainsi, le club CLASSICO VO passe en poule B en lieu et place du club SEIZIEME ES 1.

POULE B :

**525523 – SEIZIEME E.S. 1**

La commission prend note du forfait général du club SEIZIEME E.S. 1

**25226604 – MOUSSY-LE-NEUF 2 / RED STAR DE CRETEIL du 1er octobre 2022**

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la FMI, donne match perdu par forfait avisé à l'équipe du RED STAR DE CRETEIL (0 point/0 but) pour en attribuer le gain à l'équipe de MOUSSY-LE-NEUF (3 pts/5 buts).

<b>FRANCILIENS</b>
--------------------

**530289 – COLOMBES LSO 1 (Poule C)**

La commission prend note du forfait général du club COLOMBES LSO 1

**Prochaine réunion : mercredi 12 octobre 2022**